



## Le règlement général du Tennis Club Penthaz

### Réservation

La réservation d'un court se fait par internet. Le site de réservation en ligne est accessible à l'adresse internet ci-dessous : <http://tcpenthalaz.plugin.ch/reserver.php> .

Vous trouverez également un lien de réservation sur notre site internet [www.tennisclubpenthaz.ch](http://www.tennisclubpenthaz.ch) sous la rubrique « Réserver en ligne », puis « accès au site de réservation en ligne ». Pour les détenteurs de Smartphone, une application Apple et Android est disponible gratuitement au téléchargement sur le store respectif. Indiquez « plugin.ch » dans votre recherche.

La réservation est possible jusqu'à 6 jours à l'avance, mais doit être unique. Il est interdit de faire plusieurs réservations à l'avance.

### Annulation de la réservation

En cas d'empêchement de jouer, la réservation doit être annulée. Les joueurs ayant réservé un court et qui ne se présentent pas 10 minutes après le début de l'heure, devront laisser le court libre pour d'autres joueurs.

### Durée de jeu

La durée de jeu est limitée à 55 minutes, les 5 dernières minutes seront réservées à un entretien léger avec filet. Cependant, si l'heure qui suit n'est pas réservée, le jeu peut être prolongé sans modifier le tableau de réservation jusqu'à l'arrivée des joueurs régulièrement inscrits. Les premiers joueurs devront libérer le court sur-le-champ au profit des arrivants inscrits pour l'heure en cours.

Le responsable de l'entretien des courts pourra en tout temps, s'il s'avère nécessaire, intervenir et écourter le temps de jeu afin de procéder à l'entretien ou à la fermeture des courts.

### Apprentis, étudiants (jusqu'à 23 ans) et juniors (jusqu'à 18 ans)

Les apprentis(es) et étudiants(es) jouissent des mêmes droits que les membres actifs.

Les juniors de moins de 15 ans, ne sont autorisés à jouer après 18h00 qu'avec un membre actif.

### Professeurs

Les professeurs et/ou moniteurs/trices agréé(e)s par le Club sont à la disposition des membres. **Seuls les membres du Club ont le droit de prendre des leçons.**

Les inscriptions et réservations pour les leçons ont lieu par l'entremise des professeurs.

Le prix des leçons est fixé par les professeurs, le paiement s'effectue directement à ceux-ci.

### Invités

En début de saison, chaque membre dispose de 2 heures gratuites pour inviter une personne étrangère au Club. Ce capital d'heure épuisé, il devra s'acquitter d'un montant de CHF 10.00 par heure. Ces heures lui seront facturées en fin de saison.

### Manifestations

Pour les championnats, tournois, rencontres amicales, etc., le Comité a le droit de réserver les courts en fonction de l'importance de la manifestation. Cette réservation sera signalée dès que possible

aux membres via les « NEWS" ou directement sur le site de réservation. Les manifestations ont priorité sur les réservations qui auraient déjà été faites par les membres.

**Intempéries, travaux** Un court inutilisable est signalé au tableau de réservation. L'autorisation de jouer ne peut être donnée que par un membre du Comité ou par le responsable de l'entretien des courts.

### **Tenue des joueurs**

Seule une tenue de tennis est autorisée. Il est interdit de jouer torse nu. Il est interdit de pénétrer sur les courts avec des chaussures autres que les chaussures de tennis (semelles sans aspérités).

### **Ouverture des installations**

Les courts sont ouverts chaque jour de 08h00 à 22h00, sous réserve de fermeture anticipée en cas de mauvais temps.

### **Stationnement des véhicules**

Les voitures doivent être garées exclusivement sur le parking aménagé à cet effet et laisser la place libre et bien dégagée pour le mur d'entraînement.

### **Application du règlement**

Tout joueur doit prendre connaissance du présent règlement et veiller à son application. En cas d'inobservation du règlement, par les membres et non-membres, des sanctions seront prises à l'égard des contrevenants.

AGA/Edition avril 2021